

Département de l'Allier

République Française



**MAIRIE DE
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE**

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 FEVRIER 2016

Document affiché à l'Hôtel de Ville le
en application des dispositions de l'article L.2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,

ACTES

L'an deux mille seize, le vingt-cinq février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Bernard COULON – Maire – à la suite de la convocation faite par ce dernier le 12 février 2016.

Présents : Mesdames et Messieurs Bernard COULON – Maire, Emmanuel FERRAND, Christine BURKHARDT, Nicole POLIGNY, Sandra MONZANI, Christophe GIRAUD, Chantal CHARMAT, Estelle GAZET – Adjoint, Danièle BESSAT, Andrée LAFAYE, Bernard DELAVAUT, Marie-Claude LACARIN, Guy BONVIN, Bruno BOUVIER, Philippe CHANET, Chantal REDONDAUD, Claude RESSAUT, , Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, , Sylvie THEVENIOT, Thierry GUILLAUMIN, Jérôme THUIZAT, Hélène DAVIET.

Excusés : Monsieur Roger VOLAT qui a donné pouvoir à Monsieur Bernard COULON
Madame Françoise DE GARDELLE qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel FERRAND
Monsieur Eric CLEMENT qui a donné pouvoir à Monsieur Claude RESSAUT
Madame Muriel DESHAYES qui a donné pouvoir à Madame Danièle BESSAT
Monsieur Benoît FLUCKIGER qui a donné pouvoir à Madame Estelle GAZET

Absents :

Quorum : Vingt-deux Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-sept.

Secrétaire : Madame Estelle GAZET.

Monsieur Bernard COULON accueille les participants.

Il rend compte des décisions prises par lui dans le cadre de la délégation d'attributions consentie par le Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2016 ayant été joint aux convocations à la présente réunion, Monsieur Bernard COULON propose de procéder à son adoption, ce qui est fait à l'unanimité.

Est notée la demande de Madame Hélène DAVIET de voir rectifiée l'erreur dactylographique concernant sa civilité.

Acte : **Délibération n° 01 du 25 février 2016 (20160225_IDB01) :**
Patrimoine communal – Mise en œuvre d'un Agenda d'accessibilité programmée

Objet : **3.6 Autres actes de gestion du domaine privé**

Vu les dispositions résultant de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui imposent aux gestionnaires d'établissements recevant du public et des installations ouvertes au public de s'engager, par la signature d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), à mettre leurs établissements en conformité avec les obligations relatives à l'accessibilité, et sur le rapport de Monsieur Emmanuel FERRAND, l'assemblée unanime approuve le projet qui lui est soumis et s'engage à inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des travaux correspondants sur les années 2016 à 2018 pour un total de 436.597,20 €.

Acte : **Délibération n° 02 du 25 février 2016 (20160225_IDB02) :**
Personnel communal – Recrutement d'agents non titulaires pour des besoins saisonniers ou occasionnels

Objet : **4.2 Personnel contractuel**

Sur le rapport de Madame POLIGNY, est autorisé à l'unanimité le recrutement des personnels saisonniers nécessaires notamment au fonctionnement des installations nautiques municipales, du camping et du service des espaces verts pour la saison 2016.

Acte :	Délibération n° 03 du 25 février 2016 (20160225_1DB03) : Finances – Débat d'orientation budgétaire
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Après avoir rappelé que le Débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du Budget primitif, Madame Christine BURKHARDT fait un exposé détaillé sur l'exécution budgétaire 2015 et sur la situation financière de la Commune par rapport aux Communes de même strate démographique.

Précisant que ces projets devraient pouvoir bénéficier de subventions, Monsieur Bernard COULON évoque les d'investissement engagés : création d'une salle socioculturelle à l'espace Champ-Feuillet, aménagement de la voie intérieure de la zone d'activités de La Carmone, mise en accessibilité des bâtiments communaux et restauration intérieure de l'église.

Il insiste néanmoins sur le fait que cela ne doit pas faire oublier le contexte financier de plus en plus tendu dans lequel évoluent les collectivités territoriales et qu'il est nécessaire aujourd'hui de se pencher sur les leviers fiscaux concernant par exemple les logements vacants ou les terrains constructibles.

Rappelant la charge d'entretien régulier très importante que représente le patrimoine de la Commune, Monsieur Emmanuel FERRAND indique par ailleurs que le retour en régie directe de l'exploitation du service d'assainissement collectif devrait permettre une baisse significative du prix du service pour l'utilisateur.

L'assemblée prend acte des interventions et Monsieur Bernard COULON remercie les participants.

Acte :	Délibération n° 04 du 25 février 2016 (20160225_1DB04) : Programme communal d'incitation pour la réfection des façades du centre-ville - Attribution de subventions
Objet :	7.5 Subventions

Compte tenu du montant définitif des travaux éligibles porté sur les factures produites par les demandeurs, le Conseil Municipal unanime autorise le versement des subventions correspondantes dans le cadre de l'opération de soutien des travaux de réfection de façades.

Acte :	Délibération n° 05a du 25 février 2016 (20160225_1DB05a) : Programmes d'équipement – Demandes de subventions
Objet :	7.5 Subventions

Vu sa délibération précédente décidant la mise en œuvre de l'Agenda d'accessibilité programmée et considérant que les travaux correspondants seraient éligibles à une participation financière de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux et, le cas échéant, du Fonds de soutien à l'investissement public local, le Conseil Municipal unanime confirme la réalisation de la tranche 2016, sollicite la participation financière de l'Etat, adopte le plan de financement correspondant pour un total de 241.758,24 € et s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires.

Acte :	Délibération n° 05b du 25 février 2016 (20160225_1DB05b) : Programmes d'équipement – Demandes de subventions
Objet :	7.5 Subventions

Considérant que le développement de la zone d'activités de La Carmone avec l'implantation d'enseignes telles que BRICOMARCHE impose la création d'une voie interne destinée à relier l'entrée de la zone sur la route de Gannat à la route de Loriges afin de rapprocher lesdites enseignes du point d'appel que constitue la RD 2009 dont l'implantation a fait l'objet d'une décision de principe du Conseil Municipal n° 01 du 24 septembre 2015 dans le cadre de l'ouverture à l'urbanisation de cette zone AU prise après concertation publique en application des dispositions de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme et que les travaux seraient éligibles à une participation financière du Département de l'Allier au titre du programme de soutien aux investissements communaux, le Conseil Municipal unanime confirme la réalisation de la tranche 2016, sollicite la participation financière du Département, adopte le plan de financement correspondant pour un total de 540.000,00 € et s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires.

Acte :	Délibération n° 06 du 25 février 2016 (20160225_1DB06) : Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs – Fixation des tarifs 2015 des services d'hôtellerie
Objet :	7.10 Divers

Le Conseil Municipal unanime adopte les tarifs TTC suivants pour les services d'hôtellerie exploités par la Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs :

Aire de camping-cars de la Moutte :

- o Emplacement **0,00 €** (sans changement)
- o Rechargement électrique (4 heures) **4,00 €** (au lieu de 2,00 €)
- o Remplissage d'eau potable **4,00 €** (au lieu de 2,00 €)

Camping de la Ronde :

Emplacements nus (Tarifs journaliers) :

- o Forfait 1 véhicule + 1 emplacement + 1 adulte en haute saison..... **8,10 €** (au lieu de 7,70 €)
- o Forfait 1 véhicule + 1 emplacement + 1 adulte hors haute saison..... **7,90 €** (au lieu de 7,70 €)
- o Forfait 1 véhicule + 1 emplacement + 2 adultes en haute saison **10,90 €** (au lieu de 10,50 €)
- o Forfait 1 véhicule + 1 emplacement + 2 adultes hors haute saison **10,70 €** (au lieu de 10,50 €)
- o Forfait 1 camping-car + 1 emplacement + 2 adultes en haute saison..... **10,70 €** (au lieu de 10,30 €)
- o Forfait 1 camping-car + 1 emplacement + 2 adultes hors haute saison..... **10,50 €** (au lieu de 10,30 €)
- o Adulte supplémentaire en haute saison **2,70 €** (au lieu de 2,55 €)
- o Adulte supplémentaire en basse saison **2,60 €** (au lieu de 2,55 €)
- o Enfant de 4 à 10 ans **1,50 €** (au lieu de 1,30 €)
- o Enfant de moins de 4 ans **0,00 €** (sans changement)
- o Branchement électrique **2,90 €** (sans changement)
- o Lave-linge **3,70 €** (sans changement)
- o Chiens **0,50 €** (sans changement)

Mobil'homes :

- o Forfait ménage (par séjour) **50,00 €** (nouveau tarif)

Hébergement 4/6 personnes (27 m²) :

- o Semaine en haute saison **422,00 €** (au lieu de 410,00 €)
- o Semaine en moyenne saison **335,00 €** (au lieu de 325,00 €)
- o Semaine en basse saison **221,00 €** (au lieu de 215,00 €)
- o Week-end en haute saison **120,00 €** (au lieu de 117,00 €)
- o Week-end en moyenne saison **100,00 €** (au lieu de 97,00 €)
- o Week-end en baisse saison **79,00 €** (au lieu de 77,00 €)
- o Nuit en haute saison **64,00 €** (au lieu de 62,00 €)
- o Nuit en moyenne saison **58,00 €** (au lieu de 56,00 €)
- o Nuit en basse saison **47,00 €** (au lieu de 46,00 €)

Hébergement 4 personnes (27 m²) :

- o Semaine en haute saison **402,00 €** (au lieu de 390,00 €)
- o Semaine en moyenne saison **314,00 €** (au lieu de 305,00 €)
- o Semaine en basse saison **211,00 €** (au lieu de 205,00 €)
- o Week-end en haute saison **116,00 €** (au lieu de 113,00 €)
- o Week-end en moyenne saison **95,00 €** (au lieu de 92,00 €)
- o Week-end en baisse saison **74,00 €** (au lieu de 72,00 €)
- o Nuit en haute saison **58,00 €** (au lieu de 56,00 €)
- o Nuit en moyenne saison **53,00 €** (au lieu de 51,00 €)
- o Nuit en basse saison **42,00 €** (au lieu de 41,00 €)

Hébergement 2/4 personnes (20 m²) :

- o Semaine en haute saison **391,00 €** (au lieu de 380,00 €)
- o Semaine en moyenne saison **304,00 €** (au lieu de 295,00 €)
- o Semaine en basse saison **200,00 €** (au lieu de 194,00 €)
- o Week-end en haute saison **110,00 €** (au lieu de 107,00 €)
- o Week-end en moyenne saison **90,00 €** (au lieu de 87,00 €)
- o Week-end en baisse saison **68,00 €** (au lieu de 66,00 €)
- o Nuit en haute saison **53,00 €** (au lieu de 51,00 €)
- o Nuit en moyenne saison **47,00 €** (au lieu de 46,00 €)
- o Nuit en basse saison **42,00 €** (au lieu de 41,00 €)

Acte :	Délibération n° 07 du 25 février 2016 (20160225_1DB07) : Déplacements du personnel et des élus - Remboursement de frais
Objet :	7.10 Divers

Considérant l'intérêt pour la collectivité des missions concernées, le Conseil Municipal unanime autorise le remboursement aux intéressés des dépenses supportées à l'occasion de déplacements des personnels pour un montant total de 40,00 €.

Acte :	Délibération n° 08 du 25 février 2016 (20160225_1DB08) : Taxes et produits irrécouvrables – Extinctions de créances
Objet :	7.10 Divers

A la demande du Trésorier receveur municipal, le Conseil Municipal unanime admet des créances éteintes sur le Budget général et le Budget annexe de la Régie municipale d'assainissement suivant plusieurs jugements du Tribunal d'Instance de Vichy pour un montant total de 2.918,16 €.

Acte :	Délibération n° 09 du 25 février 2016 (20160225_1DB09) : Finances – Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Vu le 3^{ème} alinéa de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et considérant la nécessité ou l'opportunité de procéder d'urgence à certaines dépenses d'investissement en particulier pour assurer la continuité du service public communal et la continuité des paiements, le Conseil Municipal, par 23 voix contre 4, autorise le Maire à liquider et mandater différentes dépenses d'investissement sur le Budget général et le Budget annexe de la Régie municipale d'assainissement pour un total de 230.940,00 €, ladite autorisation valant par ailleurs engagement d'inscrire les crédits correspondants au Budget 2016.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule le 1^{er} mars 2016
par le Maire soussigné,

Bernard GOULON

